

Entre spécificités communes et volonté d'avancer ensemble



Qu'en est-il aujourd'hui de l'entité « Alsace-Moselle », après une réforme territoriale calamiteuse pour le Nord-Est français ? Que peut dire à ce sujet un mosellan né en Alsace, qui a passé son enfance entre Ingwiller et Sarreguemines, et a souvent entendu les anciens se définir par : Mir Elsass-Lothringer ? Jadis, dans les trois départements, le sentiment d'une communauté de destin et d'intérêts était fort répandu. Mais le demi-siècle écoulé l'a vu s'éroder lentement, jusqu'à sa quasi-évacuation. Pour le passionné de la complémentarité Alsace/Moselle que je reste contre vents et marées, il s'agit d'un enjeu conséquent pour notre Nord-Est et pour l'espace rhénan.

Deux questions fondamentales traversent cette problématique : les entités Alsace et Moselle possèdent-elles des particularités géoéconomiques, culturelles et juridiques significatives, qui leur sont spécifiques et utiles pour leur avenir ? Dans l'affirmative, les populations et les pouvoirs locaux sont-ils conscients de la nécessité de bâtir une convergence nouvelle, autour d'enjeux communs ? Une réponse affirmative à la première question peut s'appuyer sur de nombreux arguments. La réponse à la deuxième question n'en est pas moins incertaine.

Une même position géoéconomique et démographique sur l'axe rhénan

Comme l'Alsace, la Moselle s'inscrit dans une position centrale entre France et Allemagne, sur l'axe Suisse-Benelux, ce dernier représentant le cœur géographique de l'Europe de l'Ouest. Les deux entités sont parties prenantes de l'espace géoéconomique international appelé « espace rhénan ». Les autres départements du Nord-Est français, confrontés à des enjeux territoriaux sensiblement différents, en sont bien plus éloignés. Sur le plan démographique, les trois dé-

partements sont les plus peuplés de la nouvelle hyper-région : leur population commune dépasse légèrement celle des sept autres réunis.

Une dimension frontalière marquée

En resserrant la focale sur le Nord-Est français et la Rhénanie mitoyenne, on relève trois éléments géographiques communs :

- Alsace et Moselle forment chacune une frontière exclusive avec un Land allemand : l'Alsace avec le Bade-Wurtemberg, la Moselle avec la Sarre. Les deux entités ont en commun un espace frontalier avec un troisième Land, la Rhénanie-Palatinat.
- Elles ont chacune une frontière avec un autre pays de l'espace ouest-européen : l'Alsace avec la Suisse, la Moselle avec le Luxembourg.
- Les deux entités forment le cœur géographique de deux grandes institutions de coopération interrégionale transfrontières, à savoir « Grande Région » et « Rhin Supérieur ».

Ces particularités inscrivent les trois départements dans une dimension frontalière forte, bien davantage que les autres départements de l'ACAL/Grand Est.



Une même intensification des échanges transfrontaliers locaux

Sur le plan frontalier local, au plus proche de l'habitant, on constate, au fil des dernières décennies, une intensification des échanges de proximité. Celle-ci progresse avant tout « par le bas », (à l'initiative des populations riveraines) puis est parfois validée « par le haut » (à l'échelon politique ex-régional), notamment par la création d'institutions transfrontières (du type *Dreiländerecken*, eurodistricts, etc.). Cette dynamique en expansion se situe dans un cadre européen de plus en plus effectif. Quasi identique en Alsace et Moselle, elle y est bien plus prégnante que dans les autres départements frontaliers de la nouvelle hyper-région. Pour ces derniers, les caractéristiques de la coopération transfrontière, les contextes démographiques, urbanistiques et linguistiques sont sensiblement différents.

Une situation similaire des travailleurs frontaliers et des bassins d'emploi transfrontalier

Avec un actif sur onze, la Lorraine est la première ex-région française en termes de travailleurs frontaliers ; cette première place est due sans conteste au département de la Moselle qui en recense la grande majorité. L'Alsace est en deuxième position.

Ce phénomène concerne une part significative de la population active des trois départements. Il renvoie à des bassins industriels et d'emploi transfrontières en développement. Leur consolidation nécessite une expertise de proximité ainsi que de considérer la compétence linguis-

tique comme un élément important de l'équation. Il s'agit d'un enjeu primordial pour les trois départements de l'extrême Nord-Est, alors qu'il constitue un phénomène périphérique pour les autres.

L'intrication interdépartementale la plus forte du Nord-Est français

Entre Bas-Rhin et Moselle, les relations sont beaucoup plus fortes qu'on le croit généralement. D'abord, les deux départements alsaciens ne sont pas les seuls départements directement rhénans de France. L'Est du département de la Moselle comporte plusieurs portions directement rhénanes tandis que le Bas-Rhin se prolonge sur l'espace géographique lorrain. Une partie du tropisme économique de l'Est mosellan porte davantage cet espace vers le Nord de l'Alsace que vers le reste de la Lorraine. Le tracé même entre ces deux départements (et les ex-régions Alsace et Lorraine) renvoie à une intrication géo-administrative unique dans le Nord-Est.

Une spécificité culturelle et linguistique globalement partagée

L'Alsace et la Moselle abritent les terroirs de culture germanophone de France. Entre l'Alsace et la partie germanophone de Moselle, il n'y a pas de rupture sur le plan de la culture vernaculaire, mais une continuité. Au-delà des dialectes traditionnels, d'autres expressions linguistiques très minoritaires, (Jeddisch-däitsch, dialectes manouches et romans) font de cet ensemble un véritable vivier linguistique et philologique, quasi unique en Europe de l'Ouest. Cette diversité culturelle est aujourd'hui en grand danger. Ce capital, commun aux trois départements mériterait d'être soutenu par une institution commune de conservation et de promotion, dotée de moyens conséquents.

Des spécificités juridiques en matière de droit du travail

L'Alsace et la Moselle ont en commun la spécificité d'un droit local qui influe sur de nombreux domaines, notamment sur la vie économique et le droit du travail, par un ensemble de dispositions juridiques utiles et intéressantes. Parmi ces dernières, les jours fériés supplémentaires sont les plus visibles ; la législation sur l'artisanat par contre, est assez méconnue, bien qu'elle soit d'une grande pertinence économique et sociale.

Des spécificités juridiques en matière de santé et d'action sociale

En matière sanitaire et sociale, le droit local d'Alsace-Moselle présente des avantages indéniables, l'élément le plus connu étant le Régime Local d'assurance-maladie, héritier de plus d'un siècle de progrès de la protection sociale. Plébiscité par la population locale, ce dernier est considéré avec un grand intérêt par nombre d'observateurs extérieurs. D'autres mesures de nature sociale, comme par exemple un droit associatif aux possibilités plus étendues, illustrent un dispositif suffisamment remarquable pour avoir influencé la législation nationale.

Une configuration particulière sur le plan interculturel, religieux et migratoire

Dans l'espace Alsacien-Mosellan, plusieurs paramètres socio-culturels dessinent une multiculturalité historique marquée, en raison d'une forte présence du protestantisme, du judaïsme, et de populations d'origine tzigane. Mais aussi, et ce depuis le milieu du XX^e siècle, une immigration plus importante que dans les départements environnants, avec des enjeux d'intégration qui se déploient dans un contexte de particularités juridiques et d'une culture locale spécifique. Enfin, un régime des cultes qui malgré ses éléments obsolètes, recèle un potentiel original en matière de gestion du fait religieux et d'intégration des communautés concernées.

Un capital symbolique original, intelligible, lisible

L'Alsace ferait fausse route à revendiquer l'exclusivité de ses particularismes les plus prégnants. Ni le tropisme rhénan, ni la spécificité culturelle germanophone, ni le drame historique des annexions, ni le droit local constituent son domaine réservé. C'est en synergie avec sa voisine du Nord-ouest qu'elle peut le mieux défendre l'originalité et la pertinence de ce capital socio-culturel. Nombre d'observateurs éclairés, bien au-delà des trois départements, comprennent le bien-fondé de cette association. Sur la base des arguments précédents et en référence à l'Histoire européenne, on peut affirmer que le concept Alsace + Moselle constitue toujours une formule potentiellement synergique. Parce la réalité

du terrain lui donne sens, parce qu'elle est encore souvent entendue dans son sens symbolique, au-delà des pays concernés, parfois même au-delà de l'Europe.

Un éloignement significatif s'est creusé

La réponse à la deuxième question, à savoir si les habitants des deux entités ont conscience de cette grande proximité structurelle est hélas, négative. En fait, dans les dernières décennies, un éloignement significatif s'est creusé. La cause en est surtout l'absence de concertation sur les enjeux communs, due à l'impéritie de politiciens locaux concentrés sur leur pré carré. Par ailleurs, la stratégie des pouvoirs centraux - diviser pour régner - a alourdi cette tendance. Dans cet exercice historique, le nazisme a décroché le pompon. Les autres régimes ont agi bien plus subtilement. On a joué sur les dissemblances ; elles sont réelles. On a aussi compté sur l'acculturation des générations, et surtout sur la différenciation par une régionalisation séparée. Ces patients efforts ont fini par porter leur fruit : il s'appelle aujourd'hui «Région Grand Est». Après le naufrage mosellan dans une Lorraine uniformisée, on fait maintenant l'expérience de la noyade alsacienne dans une hyper-région nivelante. La fin des spécificités communes est proche. Elle était hautement prévisible. Le renoncement des uns et des autres à ce qui leur est commun est l'une des raisons de ce déclin. La mise à l'écart, puis l'oubli progressif, année après année, décennie après décennie, de ce qui rassemblait Alsace et Moselle a largement contribué à conduire au point où nous en sommes.

La messe est-elle dite ?

Les inévitables désillusions consécutives à la dilution dans le Grand Est déclencheront-elles un sursaut salvateur ? En tout cas, point n'est besoin d'espérer pour entreprendre. Le citoyen qui examine honnêtement cette problématique ne peut que se rendre à l'évidence : aujourd'hui, encore et toujours, l'Alsace aurait besoin de la Moselle parce que cette dernière, grâce aux nombreuses spécificités partagées, lui offre la synergie indispensable pour être plus forte, plus diverse et se décaler d'une posture autocentrée.

La Moselle aurait besoin de l'Alsace, car si elle-même participe de la Lorraine, sa position géoéconomique, sa spécificité juridique et culturelle, son histoire, la lient intimement à sa voisine comme aux territoires rhénans proches. ► **PAUL ABEL**